

53 - Subventions aux associations culturelles

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de diverses subventions à des associations culturelles.

Répartition des subventions aux associations culturelles

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux associations culturelles s'articule autour de quatre grands axes :

- . aide à la création,
- . aide à la diffusion,
- . aide à la formation/sensibilisation,
- . aide au projet,

et ce dans les différents domaines artistiques et culturels suivants : musique, théâtre, marionnettes, arts de la rue, arts du cirque, danse, art contemporain, audiovisuel, lecture et patrimoine.

Pour l'année 2014, la Délégation Culture a reçu et instruit 122 demandes de subventions d'associations et structures culturelles.

Trois premières répartitions de subventions aux associations culturelles, en février, avril et mai 2014, ont permis d'attribuer 73 subventions à 69 associations culturelles différentes, incluant les associations conventionnées, pour un montant de 674 688 €.

Il est proposé de procéder à la répartition suivante :

	Subvention 2013	Pré-répartition 2014 (CM de février, avril et mai 2014)	Proposition subvention Juin 2014	Objet de la subvention
MUSIQUE CLASSIQUE			2 750 €	
ENFANTS DE L'ESPOIR	2 500 €	2 500 €	2 000 €	Nouveau projet de festival international de chœurs d'enfants
ORGUE ET CULTURE	1 500 €	1 500 €	750 €	Nouveau projet de série de concerts de musique ancienne Abendmusiken
MUSIQUES ACTUELLES			8 500 €	
ELEKTROPHONIE	3 000 €	0 €	1 500 €	Projet de création sonore de PL Cassière dans le cadre du festival Bien Urbain
MELODIES EN SOUS-SOL	6 500 €	4 000 €	2 500 €	Soutien complémentaire à la programmation de concerts
OFAM PRODUCTIONS	0 €	0 €	1 500 €	Soutien à la création scénique du nouveau spectacle musical de Clotilde Moulin
SENTIMENTAL NOISE	3 000 €	0 €	3 000 €	Soutien à la création d'un nouveau spectacle

	Subvention 2013	Pré-répartition 2014 (CM de février, avril et mai 2014)	Proposition subvention Juin 2014	Objet de la subvention
THEATRE MARIONNETTES			21 000 €	
ASTROLABE PRODUCTIONS	1 000 €	0 €	3 000 €	Soutien à la création d'un nouveau spectacle
A TOUT PRIX	4 000 €	0 €	3 000 €	Soutien à la création de nouveaux spectacles
BACCHUS	10 000 €	0 €	4 000 €	Soutien aux activités de formation théâtrale
BOUTIQUE DU CONTE	1 500 €	0 €	2 000 €	Soutien à la création d'un nouveau spectacle
BROUILLARD	1 500 €	0 €	1 500 €	Soutien à la création d'un nouveau spectacle
CRIS	10 000 €	0 €	5 000 €	Soutien au fonctionnement du centre ressource du théâtre contemporain
JACQUENSCENE	0 €	0 €	1 000 €	Soutien aux activités de compagnie de théâtre amateur
ROBERT ET MOI	1 500 €	0 €	1 500 €	Soutien à la création d'un nouveau spectacle
ARTS DE LA RUE			15 000 €	
GROSSE ENTREPRISE ET SES 120 PETITS	5 000 €	0 €	15 000 €	Soutien à la préparation du projet de manifestation LUX
DANSE			2 000 €	
COURANT D'AIR	1 500 €	0 €	1 000 €	Soutien aux activités de formation de danse amateur
MUSE ET DANSE	2 000 €	0 €	1 000 €	Soutien aux activités de formation dans le domaine de la danse ancienne
ART CONTEMPORAIN			4 000 €	
CENTRE D'ART MOBILE	8 000 €	0 €	4 000 €	Soutien aux activités de projets d'exposition d'art contemporain
LIVRES ET LECTURE			3 000 €	
ALAC	1 000 €	0 €	1 000 €	Soutien aux activités de promotion de la littérature régionale
DISTRACTION DES MALADES	1 000 €	0 €	1 000 €	Soutien aux activités de la bibliothèque de l'Hôpital Minjoz de Besançon

	Subvention 2013	Pré-répartition 2014 (CM de février, avril et mai 2014)	Proposition subvention Juin 2014	Objet de la subvention
MAISON CHAUFFANTE	0 €	0 €	1 000 €	Soutien au projet de création d'art contemporain (de Thierry Boucton et Brice Jeannin) exposée au Fort de Beauregard
PATRIMOINE ET SOCIETES SAVANTES			1 200 €	
AVALFORT	100 €	0 €	200 €	Soutien aux activités de sensibilisation au patrimoine fortifié
L'AQUEDUC D'ARCIER	0 €	0 €	1 000 €	Soutien à la communication de l'association qui a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des vestiges de l'aqueduc (confection, édition et diffusion de documents)
TOTAL			57 450 €	

En cas d'accord du Conseil Municipal, 56 450 € seront prélevés sur les crédits de la ligne 65.30/6574 CS 10032 du budget principal et 1 000 € sur la ligne 67/6743 CS 36100 du budget Eau.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions susvisées aux associations culturelles pour un montant total de 57 450 €.

«**M. LE MAIRE** : M. LIME ne prend pas part au vote parce qu'il fait partie de l'association de l'Aqueduc d'Arcier. Nos services sont effectivement très vigilants. Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.